

CHARTRE DE LA FONDATION DU LEVANT

Fondée en 1971, la Fondation du Levant repose sur la lutte contre la toxicomanie, sa vocation d'origine. Aujourd'hui, elle s'intègre dans un réseau de soins coordonné et accueille dans un cadre résidentiel et ambulatoire des personnes toxicodépendantes, atteintes du VIH, ou souffrant de séquelles de maladies physiques et psychiques associées, ainsi que les proches qui la sollicitent. Elle accompagne ses bénéficiaires en collaboration avec l'entourage et les partenaires des réseaux extérieurs. La Fondation du Levant favorise en outre l'insertion socioprofessionnelle de ses bénéficiaires ainsi que des personnes que lui confient sur mandat le Service cantonal de l'emploi et l'Office AI notamment.

Les missions des différentes structures de la Fondation du Levant et les concepts d'intervention sont décrits dans le site internet et complètent cette charte.

Les collaborateurs de la Fondation du Levant se retrouvent autour des valeurs suivantes :

ACCEPTATION – RESPECT – RECONNAISSANCE

Accepter sans jugement la valeur intrinsèque et les différences de chacun et s'intéresser à son vécu.

Valoriser ses forces et ses efforts.

RESPONSABILISATION – POUVOIR D'AGIR

Favoriser l'autonomie des bénéficiaires et leur liberté de choix.

Explorer, reconnaître et mobiliser les ressources des bénéficiaires.

COLLABORATION – PARTAGE

Travailler en partenariat avec le réseau et en interdisciplinarité.

Maintenir le bénéficiaire au centre de l'action.

ENGAGEMENT

Veiller au bien-être de chaque bénéficiaire.

Délivrer des prestations de qualité.

INNOVATION – CREATIVITE - FORMATION

Rester en évolution permanente et s'adapter aux besoins.

Encourager la recherche de solutions originales et la formation.



Stéphane Manco

Président



Pascal Dubrit

Directeur

Lausanne, octobre 2015